

EXTRAIT des minutes d’une séance du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue le 18 avril 2023 à la salle de Conseil située au 3, rue de la Polyvalente dans la ville de Gracefield, à compter de 12h30, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de madame la Préfète Chantal Lamarche.

Sont présents

Monsieur le conseiller Mario Langevin
Monsieur le conseiller Laurent Fortin
Madame la conseillère Anne Potvin
Monsieur le conseiller Steve Lefebvre
Monsieur le conseiller Nicolas Malette
Monsieur le conseiller Gaétan Guindon
Monsieur le conseiller Neil Gagnon
Monsieur le conseiller Mathieu Caron
Madame la conseillère Jocelyne Lyrette
Monsieur le conseiller Robert Bergeron
Madame la conseillère Cheryl Sage-Christensen
Madame la conseillère Carole Robert
Madame la conseillère Francine Fortin
Monsieur le conseiller Ronald Cross
Madame la conseillère Véronique Danis
Monsieur le conseiller Roch Carpentier

Municipalités représentées

Aumond
Blue Sea
Déléage
Bouchette
Cayamant
Denholm
Egan-Sud
Gracefield
Grand-Remous
Kazabazua
Lac Sainte-Marie
Low
Maniwaki
Messines
Montcerf-Lytton
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

Absence motivée

Madame la conseillère Julie Jolivette

Bois-Franc

CONSIDÉRANT qu’une entente est intervenue entre la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau et l’employé #627 concernant les termes et conditions de son départ de ses fonctions;

CONSIDÉRANT qu’il convient de ne pas nommer le nom l’employé en raison du caractère public de la présente résolution, mais que tous les membres du conseil présents en connaissent l’identité;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Laurent Fortin
APPUYÉ DE Madame la conseillère Véronique Danis

ET RÉSOLU :

D’accepter les termes et modalités de l’entente conclue avec l’employé #627 avec la Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau.

D'autoriser madame Chantal Lamarche, Préfète et Mme Jocelyne Lyrette, Préfète suppléante, à signer la transaction-quittance et reçu au nom de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau.

D'autoriser Madame la préfète Chantal Lamarche et Madame la conseillère Jocelyne Lyrette à signer tous les chèques et à autoriser toutes les opérations requises afin de remplir les obligations de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau aux termes de l'entente ci-haut mentionnée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

**Copie certifiée conforme au
Livre des procès-verbaux**



**Madame Joanie Courchaine
Directrice générale adjointe,
Directrice des ressources humaines,
Greffière trésorière adjointe**

Donné à Gracefield ce 18^{ème} jour du mois d'avril 2023

Veillez noter que le procès-verbal, dont cette résolution est extraite, est sujet à adoption par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à une prochaine séance et à sa signature par la préfète.